

sud

sud.e*

place chaderon 5 - 1003 lausanne
info@sud-vd.ch /
www.sud-vd.ch / www.facebook.com/sudresiste
021 351 22 50

info.sude@sud-vd.ch
<https://www.sud-vd.ch/pourquoi-sude/>

30 AVRIL 2021

EGALITÉ CONTRE PRÉCARITÉ: EN LUTTE!

Les emplois précaires se comptent par milliers dans les secteurs publics et subventionnés. Ils augmentent sans cesse, affaiblissant les salarié-e-s, menaçant les conditions de travail, les salaires et les droits. L'emploi précaire pourrit la vie au quotidien des personnes qui le subissent ainsi que celles de leurs familles et de leurs proches.

Il faut arrêter cette précarisation. Si la lutte est longue, elle est semée de victoires d'étapes et de moments de solidarité qui ne peuvent que nous encourager à la poursuivre. On y arrivera!

LA PRÉCARISATION, POINT D'APPUI ET LEVIER DE L'EMPLOYEUR

Les employeurs publics communaux et cantonaux, les entités subventionnées, sont au premier rang de cette entreprise de fragilisation et de déprotection du salariat. Dans ce processus, il y a celles et ceux qui subissent de plein fouet la brutalité de la précarisation, dont une très grande majorité de femmes: temporaires et soutiers/ères des cuisines du CHUV, travailleuses/eurs sociales/aux, assistantes à l'intégration, travailleuses des APEMS, personnels des EMS, CMS, interprètes communautaires, stagiaires, professeur.e du Conservatoire et enseignant.e-s des écoles de musique, parmi bien d'autres.

Il y a aussi tou-te-s les autres, travailleurs/euses menacé-e-s par la transformation des conditions

d'activité, de rémunération et de statut. La précarisation c'est à la fois le point d'appui et le levier de l'employeur dans la dégradation de l'institution salariale.

Toutes les composantes du salariat sont menacées, notamment par le licenciement facilité. Même les plus qualifiées, celles qui paraissent les plus stables et les mieux garanties!

La précarité c'est d'abord l'insécurité. Le CDD (contrat à durée déterminée) l'emporte sur le CDI (contrat à durée indéterminée) même si ces emplois recouvrent des missions structurelles et pérennes du service public ou du secteur subventionné comme par exemple les métiers liés à l'éducation, au social ou la santé. Les CDD sont à la chaîne et n'aboutissent jamais à des CDI.

Les travailleurs/euses précaires sont ainsi mis dans des situations d'imprévisibilité et de fragilité. A cela s'ajoute que le travail précaire relève presque toujours d'un temps partiel contraint et d'une flexibilité obligée. Il en résulte des salaires trop bas, souvent insuffisants pour vivre.

Même si le salaire horaire formel permet d'atteindre le fameux Fr. 4000.- x 13 pour un plein temps, il n'y a tout simplement pas de plein temps. Les emplois sont construits pour contraindre les travailleurs/euses au temps partiel, donc aux rémunérations basses.



LA DIGNITÉ CONTRE LE TALON DE FER

Le travail précaire entraîne la précarité entière des conditions d'existence. On ne sait pas jusqu'à quand durera le job et souvent on ne peut déterminer ce qu'on va gagner. Car le travail précaire c'est aussi un temps de travail qui varie selon la volonté des employeurs.

C'est cette volonté du patronat public, subventionné ou privé qui s'impose d'un talon de fer. C'est toute la logique des contrats sur appel, zéro heure, en vogue dans les services publics et parapublics, selon une pseudo «entente entre les parties». Ce sont les cohortes d'auxiliaires enfermés-e-s dans la fragmentation du travail, avec les interventions de courte durée, très fractionnées. Défendons notre droit à une vie quotidienne digne et respectueuse de nos besoins!

On vit des situations scandaleuses. Avec des employeurs qui violent sans scrupule les dispositions légales et conventionnelles.

MANIPULABLES ET CORVÉABLES? NON MERCI!

La flexibilité obligée du travail, même quand elle n'est pas doublée par des salaires variables, presque toujours horaires, n'en produit pas moins une pénibilité intense. Les employeurs imposent des horaires variables et avec eux la croissance du temps contraint. Il faut sans cesse mobiliser plus de temps sur le temps libre pour être en mesure de réaliser l'activité salariée proprement dite. Ce temps contraint, mobilisé au service des employeurs, est gratuit pour les entreprises et les institutions mais colonise, en retour, toute notre existence. Le jeu entre les heures négatives et les heures effectuées, avec des plannings foulés aux pieds, communiqués dans des conditions inacceptables, faussés, manipulés et trichés, c'est l'ordinaire dans des secteurs entiers.

Une autre forme de la flexibilité contrainte ce sont les fameux horaires coupés qui font correspondre l'organisation de la journée de travail aux exigences d'intensité et de rentabilité des employeurs.

La stratégie dominante c'est de réduire le temps de travail salarié, de l'intensifier, de payer les salaires les plus bas possible pour le moins de temps d'activité salariée possible.

Le mouvement de précarisation du travail c'est aussi la multiplication des emplois à très bas salaire, voire relevant du travail gratuit. Les stages de tout poil en sont l'exemple le plus éclatant.

Beaucoup de ces emplois précaires sont subventionnés par l'Etat, directement ou indirectement.

La précarisation c'est l'isolement et l'enfermement des travailleurs/euses concerné-e-s; c'est le contournement, voire carrément la violation des dispositions légales.

Contre la précarisation, il s'agit d'imposer des conditions générales d'existence qui intègrent les droits et les besoins du monde du travail. La précarité doit reculer et disparaître pour faire place à une institution salariale forte, base d'une vie décente pour toutes et tous.

REPRENONS LA MAIN!

Pas à pas, lutte près lutte, il s'agit de faire avancer nos revendications:

- Tous les emplois recouvrant des activités structurelles et permanentes doivent faire l'objet de CDI.
- Emploi stable, salaire garanti, c'est la base!
- Des conventions collectives généralisées et étendues, démocratiquement adoptées par les travailleurs/euses concernées.
- Salaire minimum de Fr. 4300.- par mois X 13 pour un 100%. La consolidation du salaire à ce niveau, ne doit pas se faire au détriment de l'accès à d'autres prestations sociales: ce sont tous les seuils et tous les minima sociaux qu'il faut élever.
- Tout emploi doit avoir un horaire de travail fixé et stable.
- Seules les activités ponctuelles, limitées et justifiées, peuvent faire l'objet de CDD.
- Pas de dumping salarial, pas de délocalisation sur place, internalisation de tou-te-s les temporaires du secteur public et subventionné.
- Les contrats à durée déterminée «à la chaîne» doivent faire place à des CDI dès la 2^e année ou au 3^e engagement.
- En cas d'emplois à temps partiel, les postes de travail doivent être aménagés de manière à réduire drastiquement le temps contraint et à permettre d'assurer d'autres activités, salariées ou pas.
- Chacun-e doit pouvoir accéder à une activité salariée à plein temps, si tel est son souhait ou toucher les indemnités chômage s'i elle/il ne trouve pas d'emploi au taux désiré.
- Non à la retraite des femmes à 65 ans, 60 ans pour tout le monde!

